REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF
EPREUVE D'ACCELERATION
« 75 ème RUN TROPHY »

ÉPREUVE NATIONALE MANIFESTATION PUBLIC

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Epreuves d'Accélération FFSA

PROGRAMME

Le 12 mars 2025 — Parution du règlement. Ouverture des inscriptions.

Le samedi 12 avril 2025 — 14 h–17h ouverture des engagements et Vérifications administratives (le lieu sera précisé par additif).

14h–18h Vérifications techniques (le lieu sera précisé par additif).

17h- 1er réunion du Collège des Commissaires Sportifs (CSS)
(le lieu sera précisé par additif).

18h15 Publication et communication des admis suite à la réunion du collège.

18h30 Départ en convoi pour le parc fermé à l'esplanade de la mairie de Goyave.

19h Fermeture du Parc Fermé et mise place du gardiennage des véhicules.

Le Dimanche 13 avril 2025

6h30 h Fermeture de la RN 1

8h15 Départ du parc fermé en convoi pour les paddocks

8h30 présentation des officiels sur la ligne de départ

Briefing 8h45 sur la ligne de départ

Essais libres 9h 00- 9h25

Essais qualificatifs de 9h30 à 12h25

Démonstrations 12h30 13h00

Eliminatoires et finales 13H30 à 16h00.

Affichage des résultats ½ heures après chaque dernier run de chaque série

Remise des prix 16 h15 à la Rose Goyave

17 h 30 Réouverture de la RN1

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : 226
DATE : 13/03/2025

*sous réserve du respect des RTS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ARCHIPEL, organise en qualité **d'organisateur administratif** avec le concours de la **Run Trophy Evens** en tant qu'**organisateur technique**.

Une épreuve d'accélération nationale les **12 et 13 avril 2025**

Intitulée « **LE 75 EME RUN TROPHY** » sur la RN1 au lieu-dit La Rose dans la commune de Goyave.

Comité d'organisation

Président Edy BOURGEOIS
Addy POCHOT
Yoan DANQUIN
Stéphane OLIME
Vanessa BOURGEOIS
Aurélie TORUDU-CIANI
Gwalia BRAFLAN
Stéphane RAMSAMY
Kévin LOUISON

Secrétariat et Permanence de l'épreuve :

Le samedi 12 avril 2025

(Voir additif de l'épreuve) 13h 19h

Le dimanche 13 avril 2025

À la Rose Goyave de 7h 17h

Téléphone :

Mail : asa.archipel@gmail.com

Le présent règlement a été visé par le **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA GUADELOUPE** sous le numéro……. en date du……..et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n°……..en date du…….

Organisateur technique

Nom : RUN TROPHY EVENS
Adresse : 187 rue Victor Schoelcher 97123 Baillif

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Directeurs de Course .....**Robert CORVO** Lic.n° 2103/42697
Directeurs de Course stagiaire adjoint ..... **Cécilia SERALINE** Lic.n° 2103 172989

Collège des Commissaires Sportifs

Président.....**Jean-Pierre AMALOU** Lic.n° 2102/120963
Membre .....**Frederic MOULIN** Lic.n° 2101/47679
Membre.....**Marie-France MACCES** Lic.n° 2101/9021
Commissaire technique Responsable .....**Victor DANILO** Lic.n° 21501/13843
Commissaire technique.....**José MAUGIR** Lic.n° 2101/29874

Commissaire technique..... **Mathieu BORDELAIS** Lic.n° 2101/ 253516
Commissaire technique.....**Widdy DESCAS** Lic. n°0442/29874
Commissaire technique stagiaire :
Relations concurrent .....**Pascal SAME** Lic. n°2101/56968
Chronométreur.....**Johan GAUTIER** Lic. n°2103/132450
Responsable sécurité :.....**Robert CORVO** Lic. n°2103/42697
Médecin de l'épreuve.....**Persisy TSIAVIRY** Lic. n°2103/245807

1.2P. HORAIRES

- **Le samedi 12 avril 2025**

- La procédure de pré engagement en ligne est à privilégier www.asa-archipel.com .
- La procédure d'engagement peut permettre aux organisateurs de rappeler de nombreuses informations :

Gestes, conditions d'accueil sur leur site et notamment la gestion des flux, rappel de l'interdiction des prêts et échanges d'équipements, nombre d'accompagnateurs acceptés

14h 17 h Engagements et Vérifications administratives (le lieu sera précisé par additif).

• Pour les vérifications administratives, seul le concurrent est autorisé à se présenter (sauf exception pour les mineurs qui pourront être accompagnés de leur représentant légal).

Heure des convocations des catégories

-14h00 à 16h30 pour les **ET sportsman** (A,B,C,D et-E)
-16h30 à 17h00 pour les **ET pro**
Une pénalité de 10 € sera appliquée par tranche de demi-heure de retard
14h00 – 18h00 Vérifications techniques

17h30 1er réunion du collège

18h15 publication de la liste des engagés

18h30 Départ en convoi pour le parc fermé à **l'esplanade de la mairie de goyave**

19h00 Fermeture du parc et mise place du gardiennage des véhicules

Le Dimanche 13 avril 2025

6h30 Fermeture de la RN 1

8h15 Départ du parc fermé en convoi pour les paddocks.

8h30 Présentation des officiels sur la ligne de départ.

8h45 Briefing sur la ligne de départ.

Essais libres 9h00 – 9h25.

Essais qualificatifs de 9h30 à 12h25

Démonstrations 12h30 13h00

Eliminatoires et finales 13H30 à 16h00.

Affichage des résultats ½ heures après chaque dernier run de chaque série

Remise des prix 16h15 sur la piste à la Rose Goyave

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir article R 331 30 et A 331.32 du Code du Sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. LICENCES

Est admise toute personne titulaire :

Pour la catégorie ET PRO : d'une licence de pilote concurrent -conducteur (Internationale ICCA, nationale NCC, internationale dragster ICCDR)

Pour la catégorie ET sportsman et ET sportsman électrique : D'une licence de pilote (RCCR) ou titre de participation épreuve d'accélération à la journée

3.2P. ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagements seront reçues jusqu'au **vendredi 11 avril 2025 18h00** sur le site INTERNET : asa-archipel.com

- Puis sur place **Le samedi 12 avril 2025 jusqu'à** 16h30
- Le droit d'engagement est fixé avec la publicité facultative des organisateurs ;

à **90 €** pour les membres licenciés de l'ASA ARCHIPEL

à **100 €** pour les membres autres ASA

à **160 €** non licenciés, titre de participation COMPRIS

à **180 €** sans la publicité facultative des organisateurs.

En option

Tee shift Assistant **10 €** (members ASA ARCHIPEL)

15 € non licenciés

Véhicule stick d'assistance : **50 €**

Le nombre d'engagés est limité à 100, la sélection sera faite par ordre de réception, sur les dossiers complets et accompagnés du droit d'engagement.

Le nombre maximum de pilotes qualifiés dans une catégorie ou pool sera de 32

La double monte est autorisée pour les catégories ET SPORTMAN et ET SPORTMAN électrique

ARTICLE 4P. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Sont admis les véhicules répondants aux règlements techniques dragster FFSA

Les catégories retenues ET PRO - ET SPORTMAN- ET SPORTMAN ELECTRIQUE

1/4 de mile (402,336 mètres)	
CATEGORIE	INDEX
ET pro A	Index 9'00
ET pro B	Index 10'00
ET pro C	Index 11'00

ET sportsman A	Index 11’50
ET sportsman B	Index 12'00
ET sportsman C	Index 13'00
ET sportsman D	Index 13'80
ET sportsman E	Index 14'60
ET sportsman Électrique	Index 9'00

Des catégories supplémentaires pourront être crées pour une meilleure répartition des concurrents sur proposition du directeur de course aux collèges des commissaires sportifs.

La préparation des véhicules devra être conforme au règlement technique de la catégorie correspondante.

4.1p Le refroidissement du carburant et de l’échangeur sont autorisés seulement par système de #glacière# ainsi que les véhicules équipés d’origine.

4.2p Le système de retenue du bas moteur (bac de rétention) n’est pas obligatoire.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Application des Prescriptions Générales FFSA
Publicité obligatoire : FFSA, LSAG
Publicité facultative : sera précisée éventuellement par additif

ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

<u>Le parcours sera conforme aux RTS selon la piste type N°12 rectiligne</u>

14.2.2 – Particularités :

a. Pour les pistes de plus de 9 secondes au 402.32m (7,64s au 1000pieds, 5,76s au 201.16m) :
Si les spectateurs sont en surplomb de la piste (mini 1.50m), avec un angle du talus compris entre 75 et 90°, les blocs de béton continus ou séparateurs plastiques ne sont pas obligatoires, les spectateurs seront placés à 15 mètres des bords de la piste sur toute la distance accueillant les spectateurs

---

La piste mesure 1100 mètres de longueur pour une largeur de 10 mètres.

La distance de course est de 402,32 mètres (1/4de mile).

La distance de freinage et de décélération est de 650. Mètres.